



- Zones réglementées / Zones de pêche :**
- Secteur de pêche aux escargots de mer
  - Secteur pêche aux poulpes
  - Zone de nurserie. Pêche aux poissons plats
  - Zone préférentielle de pêche à la daurade
  - Zone de nurserie. Pêche aux poissons de roches (présence d'épis littoraux)
  - Passages de chaluts dans la zone des 3 milles
  - Obstructions marines
  - Limite des 3 milles nautique ( limite du PNRC )

- Observations réalisées :**
- Trait de dragage expérimental
  - Point d'observation en plongée
  - Point de prélèvement à la benne et nature des sédiments observés (FF=fraction fine)



Fond : cartes SHOM 6693L - 7053